VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du Jeudi 1er Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/031/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Libéralité - 2ème répartition.

20-36083-DGUP

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à une association de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration de notre secteur.

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les soutenir dans leurs actions et les aider particulièrement face à la crise sanitaire relative à la présence du Covid -19.

Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions au titre des crédits de l'année 2020, pour un montant de 88 700 Euros dont 13 000 Euros pour l'association de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Une subvention est attribuée à une association de notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2020 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

Tiers 013347

Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône

13 000 Euros

Master Park – lot 17/18 116, boulevard de la Pomme

13011 Marseille

Convention n°2020-80402 Avenant n°1 ci-annexée

EX015939

ARTICLE 2

Est approuvée l'avenant ci-annexé, conclu entre l'association citée dans l'article 1 et la Ville de Marseille. Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer ces conventions et ces avenants

ARTICLE 3

La dépense d'un montant total de 88 700 Euros (quatre-vingt-huit mille sept cent Euros) dont 13 000 Euros (treize mille euros) pour une association du secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 65 – service 21703 – action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Conseiller Métropolitain Vice Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence Julien RAVIER